

Avec le « LMD-2 », c'est un resserrement généralisé tant des mentions que des parcours de Licence qui est visé par la DGES et ses relais locaux selon un pseudo-cadrage national non concerté, d'essence managériale. Dans ce contexte, il appartient à chacun de tenir bon sur la logique des besoins de formation et de s'inscrire dans des objectifs de réussite.

Le pilotage arbitraire de la DGES sur l'offre Licence 2009 – 2012 :

Dans chaque domaine de formation, la doctrine du ministère est celle du **portail unique**, voire de la **mention unique**, sans égard pour la pertinence des mentions ou parcours proposés par les porteurs de projets, les besoins auxquels elles répondent, les facteurs de motivation et de réussite redevables à une offre diversifiée. Les tenants de ce schéma propagent l'image bien commode de l'étudiant immature et indécis, alors que nombre d'étudiants arrivent désormais avec un projet formulé autour d'une finalité. C'est surtout en amont que les **actions d'information et d'orientation** doivent être organisées. L'entreprise de resserrement vise en fait des économies d'échelle et un quadrillage du paysage universitaire. Pragmatique, la DGES donne aux experts la consigne d'imposer ses visées là où elle escompte une moindre résistance. D'autres établissements refusent cette démolition et parviennent ainsi à sauver d'intéressantes thématiques.

Un cadrage des composantes complaisant vis-à-vis de la tutelle :

À Paris 12, l'offre de formation organisée par exemple en *Sciences Éco – Gestion* ou en *Administration & Échanges Internationaux* comportait jusqu'ici de chaque côté 4 mentions de licence bien identifiées que pouvaient choisir les lycéens [*MIAGE, Sciences Économiques, ...* d'un côté, *Commerce International, Ressources Humaines, ...* de l'autre]. Une meilleure réussite de l'étudiant dans ces mentions demandait surtout les moyens d'un accompagnement accru et d'une Équipe Pédagogique renforcée. Pour 2009 – 2012, l'exécutif de Paris 12 s'est fait le relais des pressions de la DGES en exigeant un resserrement de l'offre licence selon une **mention unique**. Or, aucun texte réglementaire n'oblige à se conformer à une telle injonction qui met en péril la **visibilité** des cursus côté étudiants comme côté employeurs, puisque ces thématiques deviennent de simples parcours non mentionnés sur le diplôme. Les débats du 15 mai 2007 sur le **Projet d'Établissement** ne laissaient nullement augurer pareille destruction de l'offre de formation, ni le dogme imposé du « *socle* » préalable.

Côté Lettres, les pressions via le slogan « *ça ne passera pas au ministère* » ont conduit à imposer pour l'essentiel en L1 le modèle du « **portail unique** » obligeant l'étudiant à parcourir une phase initiale de « *tronc commun* » (S1 – S2) à toutes les mentions du domaine organisées dans l'UFR. Cela empêche l'étudiant d'entrer de plain pied dans la thématique choisie.

Côté Sciences, la Conférence des Directeurs d'UFR Scientifiques (CDUS) avait banni dès mars 2007 le « *portail unique* » de nature à « *décourager de nombreux étudiants* » et plaidé pour que la Licence soit « *un véritable niveau d'insertion professionnelle* » en même temps qu'elle prépare à l'entrée en Master. Mais avec 2 portails, définir des contenus adaptés aux différentes finalités tient du tour de force tant les besoins sont différents selon les mentions. Enfin, les projets de **parcours alternatifs** à caractère technologique à l'usage de publics étudiants s'y reconnaissant, ou bien de **parcours hybrides** Sciences – IUT sur le modèle de ceux de Toulouse 3, devraient avoir toute leur place dans le quadriennal.

Plus généralement, la dimension **professionnelle** doit être articulée avec le fondamental, et non se borner à un vadémécum de recherche d'emploi. La mise en berne des DEUST et parcours **IUP**, comme le désire la DGES, va à l'encontre de l'insertion.

Reprendre le dossier en interpellant le ministère sur les moyens de la réussite :

Dans trop de cursus licence de Paris 12, les effectifs pléthoriques par groupe de TD, le sous-encadrement en enseignants et IATOS et la place exigüe laissée à l'étudiant dans la bonne marche du cursus requièrent des progrès substantiels. Recenser les besoins en lien avec nos partenaires extérieurs et les traduire en une **offre de formation licence diversifiée**, originale et ambitieuse est encore possible si le cadrage est rapidement infléchi dans cet esprit. Cela suppose une reprise du processus en mettant à profit des délais obtenus pour la remise du projet. Chaque acteur des cursus de Paris 12 a un rôle à jouer pour y contribuer. Avec l'exigence de financements à la hauteur des objectifs de réussite formulés :

- ◆ **Contre un modèle uniformisant du cursus Licence oublieux de la diversité des publics**
- ◆ **Pour l'intégrité de l'éventail des mentions de licence répondant à des besoins avérés**
- ◆ **Pour des parcours diversifiés visant la réussite des différents publics sans « *portail unique* »**
- ◆ **Pour des dispositifs pédagogiques donnant à l'étudiant toute sa place dans le fonctionnement des cursus.**